#### COMMUNE LES PLANCHES PRES ARBOIS

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Conseillers en exercice: 5 PRESENTS: MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,

Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

<u>Date de convocation</u>: SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRARDET Charles

25/09/2024

Date d'affichage:

08/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

## ORDRE du JOUR

- 1 Modification demande de subventions pour isolation Mairie
- 2 Redevance d'occupation des sols pour les opérateurs de télécommunications
- 3 Prise de position pour la rénovation de l'école MOREL
- 4 Refus de remboursement de retenue de garantie
- 5 Partenariat TOGO: Convention tripartite
- 6 Questions diverses

Questionnaire transfert de compétences EAU ASSAINISSEMENT Rapport d'activités CCAPS.

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Adhésion contrat groupe assurance du personnel

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## 1- Adhésion contrat groupe assurance du personnel

Le maire rappelle que les communes ont à leur charge les frais de personnel en cas de maladie ordinaire, accident du travail, longue maladie, maternité, décès...

Le centre de gestion du Jura (CDG39) a réalisé un appel à concurrence pour un contrat d'assurance statutaire garantissant ces frais laissés à la charge à la charge des communes.

Le groupement CNP ASSURANCE/RELYENS a été retenu par la CDG39.

La commune adhérait déjà à l'ancien contrat groupe proposé par CNP ASSURANCE/RELYENS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au contrat groupe proposé par le CDG 39(jusqu'au 31 décembre 2028), il autorise le Maire à signer le contrat d'assurance.

Il fait le choix des garanties et option d'assurance suivantes :

- Formule N°1 : tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie/maladie de longue durée + maternité/paternité/adoption

Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire. Taux 7,98 % contre 7,64 % auparavant.

## 2 – Modification demande de subventions pour isolation Mairie

Le conseil décide d'annuler la délibération N° 03/07/2024 et de la reprendre avec le nouveau devis. :

Il est décidé à l'unanimité de faire une demande de subventions auprès de la Préfecture et du Département pour remplacer des menuiseries et isoler par l'extérieur le bâtiment de la Mairie.

Le conseil approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Coût du projet		
Postes de dépenses (par nature)	Montant HT	
Changement de menuiseries	21 101.07 €	
Isolation par l'extérieur	13 125.00 €	
TOTAL HT	34 226,07 €	
TOTAL Général	34 226,07 €	

## Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	10 267,82 €	30%
Conseil Départemental / Aides aux Territoires	Sollicité	6 845.21€	20%
Sous-total Sous-total		17 113,03 €	**************************************
Autofinancement		17 113,04 €	50%
Coût HT PREVISIONNEL		34 226,07 €	

## 3 – Redevance d'occupation des sols pour les opérateurs de télécommunications

Le Mairie explique que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunication donne lieu au versement d'une redevance.

Orange occupe 0,260 km de domaine public aérien et 1,397 km en souterrain sur notre commune.

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima prévus soit 30 € par km et par artère en souterrain et 40 € par km et par artère en souterrain.

Il décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Il décide en outre de facturer à orange les années 2020,2021,2022 et 2023 soit environ 80 € par an.

## 4 – Prise de position pour la rénovation de l'école MOREL.

M. GAUTHIER Arnaud, délégué SIVOS explique le projet de rénovation de nos écoles situées sur la commune d'Arbois.

Après présentation des différents scenarii et les impacts financiers prévisionnels, la commune valide le principe de réhabilitation de l'école MOREL en marquant sa préférence pour le scénario N°2 bis avec cour végétalisée en option.

Pour la commune des Planches les charges en investissement devraient passer de 1 600 € à 3 800 € (environ).

## 5 - Refus de remboursement de retenue de garantie

La société ALBIZZIA qui a réalisé l'aire de jeux demande le remboursement de sa retenue de garantie de 5 % du montant des travaux (soit 2 870,94 €).

Le Maire explique que la société n'a pas fourni les plaques d'identification des jeux demandées par le bureau de contrôle lors de la visite de sécurité, malgré plusieurs relances. Les autres remarques émises par le bureau de contrôle n'ont pas non plus été prises en compte par l'installateur.

Au vu de ses informations, le conseil décide à l'unanimité de ne pas rembourser cette retenue de garantie

## 6 -Partenariat TOGO: Convention tripartite

Le Togo est en train d'opérer la décentralisation de son organisation politique et administrative. Le pays s'est découpé en régions, elles-mêmes découpées en communes, collectivités qui regroupent plusieurs villages (le rôle des communes du Togo se rapproche de celui de nos intercommunalités). Les premières élections municipales du pays ont eu lieu en 2019.

Dans le cadre du Programme d'Appui au Processus de Décentralisation au Togo (PAPDT), initié par l'Ambassade de France au Togo en 2021, plusieurs actions ont été mises en place pour accompagner l'émergence de coopérations décentralisées entre collectivités territoriales togolaises et françaises.

Parmi ces initiatives, un séjour d'étude en France mobilisant 6 collectivités togolaises a été organisé en novembre 2023 par l'Agence du Monde Commun avec le soutien de l'Ambassade de France et en lien avec le réseau Bourgogne-Franche-Comté International (BFC International, association à laquelle adhère la commune).

Ainsi, en novembre 2023, les communes d'Arbois et de Les Planches-Près-Arbois ont eu le plaisir d'accueillir 6 de ces maires. Elles et ils étaient en voyage en France pour découvrir notre propre système de décentralisation et le fonctionnement de nos institutions. Madame la Maire de Doufelgou 2 faisait partie de la délégation.

Cette initiative a permis la mise en relation de plusieurs collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté – la Communauté de communes du Pays de Lure, la Ville d'Arbois, la Commune des Planches-Près-d 'Arbois, la Région Bourgogne-Franche-Comté, etc. - et de la région de Kara au Togo avec les Communes de Kozah 3, Doufelgou 2, etc. – qui ont exprimé le souhait de s'engager dans une dynamique de coopération à la fois bilatérale et mutualisée.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec la feuille de route « Togo 2025 » de l'Etat togolais qui identifie la décentralisation comme un élément central du développement pour les années à venir, et dans le cadre des orientations de l'Ambassade de France au Togo et de l'Union Européenne, en appui à la gouvernance locale.

Pour faciliter l'émergence de synergies et les mutualisations entre les partenaires français et togolais, le projet « Coopérer pour réussir l'avenir au Togo (COPRA Togo) », coordonné par le réseau BFC International, a été imaginé en 2024 afin de permettre le partage d'expertise et le renforcement des compétences en matière de gouvernance locale, de conception et de mise en œuvre de politiques publiques, notamment dans les secteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de la jeunesse, de la culture, du tourisme durable.

Ainsi, depuis maintenant quelques mois, élu(e)s et agents de la commune d'Arbois et de Les Planches-Près-Arbois échangent avec leurs homologues de la commune de Doufelgou 2, au Togo.

La Maire de Doufelgou 2, La maire d'Arbois et le Maire des Planches ont souhaité explorer la possibilité d'échanges plus approfondis.

Avec le soutien de l'Ambassade de France au Togo, un premier déplacement des partenaires français au Togo est organisé du 14 au 19 octobre 2024.

Celui-ci a pour objectif de maintenir, matérialiser et renforcer les liens bilatéraux mis en place depuis novembre 2023 entre les collectivités françaises et togolaises. Il permettra également d'ouvrir la voie à une démarche territorialisée favorisant une réflexion collective à l'échelle de deux territoires régionaux, la région de Kara et celle de la Bourgogne-Franche-Comté, tout en garantissant la mise en place d'actions de qualité en s'appuyant sur l'expertise de BFC International dans la conduite de programmes mutualisés.

Les trois communes, Doufelgou 2, Arbois et Les Planches, aspirent à établir des coopérations durables et efficaces. Cela passe par des échanges de compétences et connaissances sur deux principaux sujets qui représentent une ambition et des enjeux importants pour les deux collectivités : la jeunesse et la transition écologique.

Il est aujourd'hui nécessaire d'inscrire cette démarche dans une convention de partenariat et d'entente intercommunale.

#### LES MODALITES DU PARTENARIAT :

Cette convention vise à définir les engagements respectifs des trois collectivités. Elle précise notamment :

- L'objet du partenariat,
- Le rôle des parties,
- Le financement des projets, l'organisation des rencontres, l'information et la communication,
- La durée de la convention.

Cette convention est pressentie pour une durée de cinq années à partir de sa signature.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

VALIDER le principe de ce partenariat, considérant l'intérêt pour notre collectivité et pour plusieurs cibles (la commune en tant qu'administration, l'ouverture éventuelle pour les jeunes en relation avec ARBOIS, les associations, les échanges sur la conciliation entre développement touristique et protection de l'environnement) de nouer des liens avec une collectivité et des homologues du Togo AUTORISER Monsieur le Maire à signer le présent projet de convention,

#### 7 – Informations et questions diverses

## Questionnaire transfert de compétences EAU ASSAINISSEMENT

Le Maire présente un questionnaire aux communes rédigé par la Communauté de Communes sur le futur transfert de compétence eau et assainissement. Les élus en discutent et répondent aux questions qui leur sont posées afin que ce transfert se fasse dans les meilleures conditions possibles.

#### Rapport d'activités CCAPS.

Le Maire présente le rapport annuel 2023 de la Communauté de Communes. Il est consultable en Mairie par tous les habitants.

# Rapport d'activités 2023 du SYDOM du Jura

Il est présenté par le Maire aux conseillers et reste consultable en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La secrétaire de séance : GIRARDET Charles